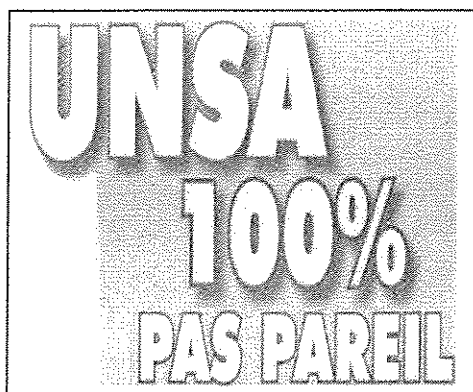




Toutes les filières sont concernées

suppression des quotas, amélioration des carrières

refonte des grilles



Quand l'UNSA signe...
Ce sont les
TERRITORIAUX qui
gagnent...

Agents des Services techniques : intégration dans le cadre d'emploi des adjoints techniques, possibilité dès le 3^{ème} échelon après examen de voir sa carrière évoluer jusqu'à l'indice majoré 416. gain fin de carrière : 288 Euros brut (1890 F)

Agent administratif : intégration dans le cadre d'emploi des adjoints Administratifs, possibilité dès le 3^{ème} échelon après examen de voir sa carrière évoluer jusqu'à l'indice majoré 415. gain fin de carrière : 288 Euros brut (1890 F)

Adjoint Administratif, du patrimoine, d'animation : harmonisation des grades, suppression des quotas, création de l'échelle 6, possibilité de promotion interne catégorie B améliorée, gain fin de carrière : 103 Euros brut (680F)

Adjoint technique (Agent Technique) intégration des agents de salubrité et des gardiens d'immeuble, harmonisation des carrières, suppression des quotas, création de l'échelle 6, gain fin de carrière : : 103 Euros brut (680F) intégration des agents techniques échelle 3 à l'échelle 4

Opérateur des APS : suppression des quotas, possibilité d'avancement plus avantageuse, création de l'échelle 6 : : 103 Euros brut (680F)

Garde Champêtre : reclassement des échelles 3, 4, 5 aux échelles 4, 5, 6 à identité d'échelon et de conservation d'ancienneté, possibilité d'avancement améliorée. 171 Euros brut (1122 F)

Auxiliaire de Puériculture et de soins : des échelles 3, 4, 5 aux échelles 4, 5, 6 à identité d'échelon et de conservation d'ancienneté, possibilité d'avancement améliorée. reconnaissance du concours et de la responsabilité gain 171 Euros brut (1122 F)

ATSEM : reclassement des échelles 3, 4, aux échelles 4, 5, 6 à identité d'échelon et de conservation d'ancienneté, possibilité d'avancement améliorée. reconnaissance du concours et de la responsabilité : gain 288 Euros brut (1890 F)

Agent de Maîtrise : suppression des quotas, carrière limitée à 2 grades, possibilité d'avancement améliorée, création d'une échelle spécifique dotée de 9 échelons, indice terminal 453 majoré : gain 112 Euros brut (730 F)

L'UNSA se félicite de la mise en place de ces mesures.
C'est une véritable victoire à mettre à l'actif de l'UNSA

Pour tout renseignement : UNSA Territoriaux